

**Délibération 2023-025**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

Date de la convocation : mercredi 05 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 14  
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le mardi onze avril, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, DUPONT Joël, VASSELIN Denise, BEHELLE Anthony.

**Pouvoirs :** HAVARD Georges (pouvoir à LACOLLEY Daniel), HAIRON Josiane (pouvoir à LEVOYER Thérèse), MAUGER Sylvie (pouvoir à SOURD Annie)

**Absents excusés :** LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique.

**Secrétaire de séance :** SOURD Annie

**Objet : TRAVAUX CHATEAU – ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE ET CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire présente les travaux envisagés au Château en 2023 et 2024, en lien avec les services de l'Etat, à savoir une tranche ferme correspondant à la restauration du rempart ouest entre la Tour des Prisons et la Tour Houlland, et une tranche optionnelle pour la restauration de la Tour Houlland.

Pour mener à bien ce projet, il propose de s'adjoindre les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, chargé de suivre chaque phase de cette opération (conception, travaux et réception), et d'abord ce qui concerne le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Il présente le devis du cabinet Machefer d'Angers d'un montant de 14 030.00 € HT, décomposé en trois phases :

- conception : 6 090.00 € HT
- travaux tranche ferme : 3 970.00 € HT
- travaux tranche optionnelle : 3 970.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir la proposition du cabinet Machefer d'un montant de 14 030.00 € HT pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- de solliciter les subventions auprès de l'Etat (DRAC), du Conseil Régional et du Conseil Départemental,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation pour retenir un maître d'œuvre, dans le cadre de la procédure adaptée,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS